



## Rapport d'activités 2011

### 1. Introduction

L'asbl INTACT existe depuis janvier 2009 et s'est professionnalisée en juillet 2010.

L'année 2011 a été marquée par une série d'événements qui témoignent de l'assise grandissante d'INTACT dans le réseau associatif et institutionnel belge.

Nous avons obtenu le **soutien tant financier que moral** d'un grand nombre d'autorités politiques, institutionnelles, académiques, judiciaires ou de personnes privées. Ces soutiens nombreux sont précieux dans la mesure où ils nous ont permis cette année :

- d'assurer la continuité et le développement des activités d'INTACT, à tout le moins jusqu'au 30 juin 2015 ;
- d'élargir nos activités à toute personne quel que soit leur statut (et non pas uniquement les réfugiés reconnus ou les demandeurs d'asile comme exigé par notre principal bailleur de fonds) ;
- de donner poids et crédibilité aux travaux d'INTACT (brochures, conférences, formations, recherches, support individuel, travail législatif) ;
- de renforcer temporairement l'équipe par l'engagement d'une juriste supplémentaire.

Nous avons entamé un processus de réflexion afin d'élaborer un **plan stratégique à long terme** (à 3 ou 5 ans) qui devrait aboutir fin de l'année 2012. Ce plan stratégique a pour objectif de pérenniser l'association en déterminant sa place dans le tissu associatif existant, en identifiant son rôle et ses objectifs précis, les moyens d'y arriver et de les évaluer. Ceci devrait nous aider à garantir la cohérence de nos actions, à continuer d'utiliser au mieux nos ressources limitées alors que nous constatons chaque jour l'élargissement de nos champs d'action possibles et l'augmentation des

sollicitations diverses qui nous sont adressées. Nous estimons que ce document nous permettra plus facilement d'obtenir la confiance des donateurs pour l'octroi de fonds structurels ou ponctuels plus importants.

Dans le cadre de cette réflexion en cours, il a déjà été décidé de recentrer les activités d'INTACT aux MGF et de n'aborder les questions de mariages forcés, de violence liée à l'honneur ou toute autre pratique traditionnelle néfaste qu'à travers le prisme des MGF.

## **2. Principales réalisations**

### **2.1 Campagne de sensibilisation en Flandre**

---

La campagne en Flandre sur le thème de l'interdiction légale des MGF, a démarré le 7 avril 2011, journée mondiale de la santé. Cette campagne a été relayée par le Délégué néerlandophone aux droits de l'enfant (<http://www.kinderrechten.be/Content.aspx?pageAction=Detail&pagId=53774>) et par Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Elle a également permis la diffusion à grande échelle de la brochure d'INTACT relative au secret professionnel. Celle-ci a été préfacée par le Ministre Jo Vandeurzen. Au total, 15000 brochures, affiches et flyers, ont été diffusés en Flandre. Cette campagne a pu compter sur l'appui de la Communauté flamande. Elle a été prolongée par des activités telles que des séances d'intervision avec des barreaux néerlandophones ou encore des contacts plus poussés avec la Coordination provinciale de lutte contre la violence intrafamiliale d'Anvers (organisation d'une après-midi d'étude).

### **2.2. Intégration d'INTACT dans le « groupe d'appui des stratégies concertées relatives aux MGF » de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

---

Les stratégies concertées sont une plate-forme réunissant tous les acteurs concernés de près ou de loin par la problématique des MGF au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (près de 40 participants actuellement et composé notamment PMS, ONE, associations diverses, police,...). En tant qu'acteur « directement investi » dans

les activités liées aux MGF, INTACT a été invitée à rejoindre le « GA » (Groupe d'Appui) des stratégies concertées composé de 8 acteurs pluridisciplinaires (secteur associatif, médical, juridique). Il reçoit le soutien méthodologique de l'Observatoire du Sida et des sexualités. Il sert principalement de moteur dans le développement des réflexions et la programmation d'actions cohérentes et concertées relatives aux MGF en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **2.3. Détection des fillettes à risque de MGF ou victimes de MGF**

---

Cette année encore, nous avons été confrontés à plusieurs cas de signalement. Il y a urgence à avancer sur cette thématique. Celle-ci implique une réflexion approfondie sur les mécanismes existants actuellement pour le dépistage de la maltraitance des enfants et sur les institutions existantes pour y faire face ainsi que leur adéquation à la problématique des MGF. Par ailleurs, il s'agit aussi d'attirer l'attention sur les manquements existants et d'établir des recommandations pour gérer au mieux ces situations.

Les pouvoirs politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Cocof ont sollicité l'avis d' INTACT, pour un avis relatif à l'établissement d'un protocole d'aide à la détection des fillettes à risque ou victimes de MGF. Nous avons, tout d'abord, pris l'initiative de réunir les acteurs clés du secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), parquet, GAMS et INTACT). Plusieurs échanges et une réunion en octobre 2011 ont abouti à la mise en place d'un processus d'intervention pilote au sein du SAJ de Bruxelles avec la désignation d'un référent formé responsable de cette question au sein du SAJ. En collaboration avec le DGDE, il a été prévu de généraliser ce processus, en 2012, au sein de tous les SAJ wallons susceptibles d'être concernés par la question.

Par ailleurs, à la demande des politiques bruxellois et wallons, nous avons mis en place un groupe de réflexion pluridisciplinaire au sein du groupe des « stratégies concertées » mis en place en 2008 par le GAMS et composé de médecins, représentants ONE, PSE, PMS, ... pour réfléchir à un modèle d'intervention permettant le dépistage à large échelle des fillettes victimes de MGF ou à risque. Pour approfondir les aspects juridiques liés à cette thématique, INTACT a collaboré avec des avocats spécialistes. Ces collaborations ont permis la réalisation d'études sur les sujets suivants : « détection et dépistage au sein du cadre scolaire, (PSE, PMS) ou ONE » ainsi que sur « la légalité des examens médicaux exigés pour les petites filles à risque

de MGF en cas de retour au pays et reconnues réfugiées dans ce cadre». Nous allons exploiter et développer ces études pour en tirer outils et recommandations. Nous voudrions, entre autres, formuler une proposition au conseil supérieur de la santé.

Du côté néerlandophone, une rencontre avec le Cabinet du Ministre de l'Enseignement néerlandophone en début d'année a permis de mettre l'accent sur l'aspect de prévention dans le cadre de la médecine scolaire. A la demande du Cabinet, nous avons participé à une séance d'information des directeurs des centres CLB (équivalents des PSE francophones) pour les sensibiliser à la questions des MGF et les pistes de prévention explorées actuellement aux Pays-Bas, dont le protocole de prévention est basé sur la discussion avec les personnes à risque. Cela a permis un premier contact « officiel et reconnu » avec ces intervenants essentiels de la prévention de MGF.

Lors de la rencontre avec les services d'aide à la Jeunesse et le Comité Bijzondere Jeudgzorg (CBJ) le 11 octobre 2011, il est apparu qu'il manquait une prise en charge préventive des MGF, si pas un désintérêt pour cette question du côté de l'aide à la jeunesse néerlandophone. C'est pourquoi nous avons pris contact avec le « Vlaams Forum Kindermishandeling », (structure qui supervise la mise en œuvre en Flandre du Protocol Kindermishandeling du 30 mars 2010 entre le ministre flamand de la Santé et le ministre de la Justice), afin que la question des MGF puisse également être abordée comme une forme de maltraitance et par conséquent, tomber dans le champ d'application de ce Protocole. Ceci a été discuté le 7 décembre 2011 avec le responsable de cette structure, qui a dit vouloir réfléchir au sein du Forum à l'intégration des MGF dans le Protocole. Cette prise de contact devrait aboutir à des actions en 2012 envers les acteurs de la prévention (la police, vertrouwenscentra, Comité bijzondere Jeugdzorg).

## **2.4 Les MGF et l'asile**

---

Le 22 novembre 2011, INTACT a organisé un Colloque intitulé « La protection internationale face aux pratiques traditionnelles néfastes » à l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes en collaboration avec l'UNHCR, dans le cadre de la commémoration des 60 ans de la Convention internationale relative au statut de réfugié et dans le cadre de la Quinzaine de la femme.

Il avait pour objectif de mieux saisir le contexte international récent en matière de protection des femmes contre les violences dites « traditionnelles ». Il s'agissait de rappeler que ce type de violences peut être qualifiée comme persécution et en conséquence, donner des outils pour les appréhender correctement dans le cadre du droit d'asile. Il a été fait appel à des experts nationaux et internationaux pour les interventions (notamment Prof. Cecilia Bailliet de l'Université d'Oslo, Elodie Soulard de France Terre d'Asile, Frances Nicholson et Fadela Novak du HCR). Le Commissaire général aux réfugiés, Dirk van den Bulck a présenté la nouvelle Agence européenne de soutien à l'asile, l'EASO, qui sera à l'avenir un interlocuteur important sur les questions de formation et de la qualité de l'asile en Europe. Sa présence pour réfléchir avec INTACT aux questions de ce colloque était très importante en ce qu'il dispose d'une grande influence sur le traitement de ce type de dossiers par les instances d'asile belges mais aussi Européenne. Le public était composé de professionnels de l'asile (CGRA, Conseil du Contentieux des étrangers) et de l'accueil des demandeurs d'asile. Il y avait également un grand nombre d'avocats tant néerlandophones que francophones. Il y a eu 130 participants au Colloque.

Suite à ce Colloque, il a été décidé que des recommandations seraient adressées aux instances d'asile afin d'améliorer la pratique de celles-ci. Ces recommandations seront également nourries par la mise sur pied d'un groupe d'experts sur l'asile en janvier 2012. La réflexion de ce groupe d'experts a comme point de départ l'étude de jurisprudence qui a été réalisée à la demande d'INTACT par deux avocates, Caroline Lejeune et Maia Grinberg. L'étude relève, par exemple, des disparités importantes dans les pratiques des différentes instances, surtout en fonction des rôles linguistiques. Il nous semble important d'objectiver ces différences de traitement et de tenter d'y remédier.

### **3. Activités réalisées en 2011**

#### **3.1 Recherche de fonds**

---

En raison de la jeunesse de l'association, la recherche de fonds a mobilisé une grande partie de notre emploi du temps durant le premier semestre 2011. Nous avons le devoir non seulement d'assurer le co-financement pour le subside accordé à 75% par le fonds européen des réfugiés (FER), mais nous avons aussi l'ambition d'élargir dès le lancement d'INTACT nos actions en dehors du public cible FER, à savoir les candidats à l'asile et les réfugiés reconnus.

La recherche a porté ses fruits puisque nous avons obtenus pour l'année 2011-2012 les soutiens financiers suivants :

- FER 2010-2011 : 93990,63 €
- Subside de la Région de Bruxelles-Capitale : 10.000 €
- subside Fipi fédéral : 37.201 €
- subside Fipi (Communauté française)-renforcement du service juridique : 45.000 €
- subside Fipi (Communauté française) - formations : 9.550 €
- Subside Région wallonne : 4.000 € et 5.000 €
- Subside de la Ville de Bruxelles : 1.500 €
- Subside IEFH : 5.556 €
- Subside du SPF affaires étrangères : 6.500 €
- Subside de la cocof : 12.000 €
- Subside de la Communauté française-Jeunesse : 3.000 €
- Subside de la Vlaamse Overheid : 6061.1 €

Soit, un **montant total de 239.358.1 €**

Par ailleurs, nous avons obtenu une réponse favorable pour la reconduction de la subvention FER pour la période juillet 2012- juin 2015.

## **3.2 Consultations juridiques et signalements**

---

### **3.2.1. Consultations juridiques**

Les consultations juridiques ont augmenté sensiblement en 2011 : pour le premier semestre 2010, nous avons enregistré 19 dossiers. Par contre, en 2011, nous avons traité 119 dossiers dont 102 de demandeurs d'asile ou de réfugiés et 17 dossiers de personnes qui ne bénéficient pas de ce statut. Parmi ces dossiers se trouvent deux signalements de risques d'excision pour enfants belges. Les nationalités les plus re-

présentées sont : la Guinée (46 dossiers), la Somalie, le Sénégal, le Soudan et la Côte d'Ivoire.

Nous estimons que la diffusion de nos brochures à grande échelle en début d'année (plus de 30.000 exemplaires dans toute la Belgique à partir de janvier ainsi que via une circulaire ministérielle de l'intégration sociale) et autres interventions ont contribué à l'expansion des consultations.

La toute grande majorité des consultations ont trait à l'asile. Nous sommes majoritairement sollicités par des professionnels issus du secteur de l'accueil ainsi que des avocats.

Notons que les questions soulevées concernent surtout les MGF mais également les mariages forcés. Nous avons donc décidé de ne traiter cette thématique que lorsqu'elle est en lien avec les MGF.

Concernant le suivi des consultations, soit INTACT répond directement à la demande d'information, soit transmet éventuellement la demande à un avocat spécialisé ou à une autre association. A cet égard, nous avons travaillé de manière plus étroite avec le Comité belge d'aide aux Réfugiés, à qui nous transmettons les dossiers plus sensibles. Dans d'autres cas, INTACT apporte un soutien aux avocats qui assurent le suivi de ce type de dossiers en leur fournissant de la documentation utile (législation, jurisprudence, doctrine,...).

Nous joignons dans certains dossiers d'asile des attestations qui permettent d'attirer l'attention des autorités sur certains aspects. A titre d'exemple, nous avons décidé de répondre dorénavant aux questions liées à la question de la ré-excision en matière d'asile de manière plus « structurelle ». Nous avons rédigé un courrier au CGRA (voir annexe) que l'avocat joint, le cas échéant, au dossier.

### **3.2.2. Signalements**

1) Nous avons effectué un premier signalement au parquet jeunesse de Bruxelles le 27 mai 2011. L'alerte nous a été donnée par un médecin d'une travel clinique à Bruxelles. Celle-ci était inquiète de l'attitude d'un couple de guinéen accompagné de leurs deux filles (3 et 7 ans) pour un voyage en Guinée, prévu le vendredi 3 juin 2011. Diverses démarches ont été entreprises (courrier, contacts téléphoniques, tentative de rencontre) pour entrer en contact avec le père de la famille, par la médecin, INTACT, le GAMS ainsi que le DGDE. Au vu de la réticence du père à rencontrer un des acteurs de médiation et au vu de certains de ses propos inquiétants en faveur de

l'excision, INTACT a décidé de porter le dossier devant le parquet jeunesse de Bruxelles. Celui-ci a estimé qu'une mesure de placement était nécessaire vu l'urgence. Les enfants, âgées de 3 et 7 ans ont été placées pour une période de 30 jours dans un centre d'accueil. Tous les acteurs de terrain se sont sentis mal à l'aise avec cette décision qui apparaissait inappropriée en l'espèce. Le dossier a été transmis au SAJ qui assure le suivi de la famille. Il semble que le départ en Guinée a tout de même eu lieu et que la famille a été revue au retour.

2) Nous sommes également intervenus dans le courant du mois de juin 2011 pour une famille belge (origine somalienne) avec 3 fillettes de 3,7 et 8 ans. INTACT a été alertée par une assistante sociale inquiétée par le questionnement de la mère sur la pratique de la coutume en Belgique. Diverses rencontres de la famille ont eu lieu avec INTACT et le centre PSE de l'école. Malgré le refus de la mère de signer un engagement sur l'honneur que ses filles ne seraient pas excisées, une collaboration et une écoute des intervenants a abouti à ce que les parents acceptent de rencontrer la médecin du PSE au retour d'un voyage au pays. Au retour, les filles ont effectivement été vues par la médecin du PSE et sont intactes. On constate également qu'elles sont sensibilisées à la question.

3) Un troisième signalement nous est parvenu juste avant les vacances scolaires de Noël (23 décembre) via le GAMS Belgique. Une professeure d'alphabétisation (Région de Namur) a reçu les confidences d'une de ses élèves. Celle-ci l'a averti de l'excision sur le sol belge de la fille d'une de ses connaissances en lui remettant les coordonnées de la famille. INTACT a pris contact avec le SAJ et le service SOS enfants compétents. La situation est en cours de traitement.

Ces diverses situations ont généré beaucoup de questionnements et initié des réflexions importantes au sein d'INTACT, ainsi :

- persuadés que le placement des fillettes dans la première situation vécue n'était pas adapté à la situation, nous avons travaillé en collaboration avec le SDJ de Namur pour trouver des alternatives au placement ;

- nous avons mis en place un groupe de réflexion composé du Délégué général aux droits de l'enfant, du SAJ de Bruxelles, du Kinderrechtencommissaris, le CBJ Brussel, du GAMS et d'INTACT en vue de déterminer un protocole d'intervention pour réagir adéquatement en cas de renouvellement de ce type de situation. Cette réflexion devrait être généralisée avec tous les SAJ en Fédération Wallonie-Bruxelles.



### 3.3 Développement du réseau

---

La campagne d'information sur l'interdiction légale des MGF en Flandre a permis d'établir des contacts avec les principaux acteurs de prévention en Flandre (autres que les centres d'accueil pour demandeurs d'asile). Il s'agit surtout des CAW's, des centres de santé mentale (CKG), des structures s'occupant des MENA (mineurs étrangers non accompagnés) et d'avocats.

Autres contacts dans le but de développer le réseau :

- 28 janvier : Rencontre GAMS France ;
- 22 février, 16 mars et 13 décembre : Contacts avec le réseau Mariage et Migrations et introduction d'une demande au CA du RMM pour faire partie intégrante du réseau - réponse positive ;
- 18 janvier et 24 mai 2011 : Contacts avec la coordination provinciale d'Anvers sur la violence intrafamiliale avec l'intention d'organiser une demi-journée d'étude sur les MGF le 29 septembre 2011 ;
- 3 mars 2011 : Contacts avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour favoriser la sensibilisation des acteurs juridiques sur les questions de MGF et pour organiser les formations avec les barreaux néerlandophones ;
- 11 avril : Rencontre avec MDM Belgique ;
- 16 mai : Rencontre et différents contacts avec Synergie Bruxelles pour insérer un module de formation sur les MGF dans le cadre de l'aide à la jeunesse ;
- 5 septembre : rencontre du nouveau juriste à l'espace M à Liège ;
- 22 septembre : rencontre SDJ Bruxelles pour insérer un module de formation sur les MGF dans le cadre de l'aide à la jeunesse ;
- 17 novembre : rencontre Amazone et Tostan France ;

- 7 décembre : rencontre du responsable du « Vlaams Forum Kindermishandeling » pour parler de la prévention de MGF en Flandre.

### 3.4 Colloques et conférences

---

#### 3.4.1. Organisation et co/organisations des conférences et colloques suivants :

- 4 février : colloque « *Excision et Religion* » en collaboration avec le GAMS Belgique à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les MGF (132 personnes présentes) ;

Cette journée, en présence de sa majesté La Reine et de représentants des pouvoirs politiques fédéraux, avait pour objectif de retracer les contextes socio-culturel, médical et juridique des MGF tout en abordant la question délicate du rôle de la religion dans cette pratique. INTACT a été un des acteurs clés de l'organisation de cette journée, en collaboration avec le GAMS-Belgique, tant sur le fond que sur les aspects logistiques ;

- 5 février : participation à la conférence-débat organisée par le Collectif Liégeois au CAL à Liège, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les MGF 2011 (plus de 100 personnes présentes) ;

- 29 septembre : Colloque « *Vrouwelijke genitale verminkingen: Wat is mijn verantwoordelijkheid, hoe moet ik hiermee omgaan?* » en collaboration avec la coordination provinciale d'Anvers relative à la violence intrafamiliale et entre partenaires. Cette demi-journée d'étude a été organisée à Anvers (Provinciehuis) afin de sensibiliser les acteurs de la violence intra-familiale aux MGF et afin de pouvoir assurer une meilleure prévention de ces traitements. Il y a eu un intérêt important pour cet événement (120 personnes présentes) ;

- Le 7 novembre 2011 colloque intitulé « *Les mutilations génitales féminines : de la compréhension aux interventions* » en collaboration avec la Maison plurielle de Charleroi (50 personnes présentes). Ce colloque a été organisé à l'initiative de la Coordination provinciale du Hainaut contre les violences familiales et intrafamiliales. Nous

avons été contactés pour y collaborer en tant que spécialiste de la thématique pour y donner notre apport scientifique. Ainsi, nous avons largement contribué à l'élaboration du contenu de la journée et à l'invitation des intervenants. L'objectif de la journée était de sensibiliser les acteurs des secteurs psycho-médico-sociaux de la région de Charleroi à la problématique des MGF, de manière à améliorer la détection et le suivi de ces situations. Nous avons participé à la conférence de presse programmée avant le colloque. Nous comptons assurer le suivi de cette journée en restant en contact avec les professionnels par le biais de la plate-forme régionale sur la violence conjugale et intrafamiliale et par nos contacts permanents avec la maison plurielle, acteur clé dans le réseau associatif de la Région de Charleroi.

- Le 22 novembre 2011 : « *La protection internationale face aux « pratiques traditionnelles néfastes* » » en collaboration avec l'UNHCR à l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes (130 personnes présentes).

#### **3.4.2. Présence aux conférences suivantes :**

- 4 mars : Conférence sur l'Aide à la Jeunesse ;
- 15 mars: Symposium organisé par le Département Santé publique et bien-être de la Communauté flamande : "Hoe werken aan een effectieve en efficiënte hulp- en dienstverlening? Perspectieven vanuit Europa, de wetenschap en de praktijk."
- 20 mai : Colloque international sur la prise en charge globale des victimes de Mariages forcés, organisé par le RMM ;
- 25 mai : Projection-débat « *Fuuta, le temps est venu d'en parler* », organisé par Amazone, Bruxelles Laïque et Tostan France ;
- 18 mai et 2 septembre 2011 : Table ronde sur les violences liées à l'honneur à l'IEFH, à l'initiative de la vzw ZIJN ;
- 14 octobre : Colloque sur le bilan de la protection internationale en Belgique, MNM et CGRA ;

- 17 octobre : Colloque, « *Politiques locales de lutte contre les violences entre partenaires et intrafamiliale : échanges d'expériences entre différentes villes européennes* », Région de Bruxelles-Capitale ;
- 25 octobre 2011 : Table ronde : santé sexuelle et groupes vulnérables à l'initiative de Sensoa.
- 9 décembre : Séminaire « fermé » à l'UCL : « *Recherche-action sur la mise en œuvre de la Directive Qualification en droit interne belge : Questions en débat* » ;
- 16 décembre : Séminaire « *La Convention de Genève aujourd'hui: les enjeux* », CIRE.

### 3.5. Formations

---

- 11 février : Formation GLEM à des gynécologues (10 médecins présents) ;
- 18 février : Formation au GAMS pour centre d'accueil fedasil (28 personnes présentes) ;
- 25 mars : Formation CPMS et PSE Bruxelles en collaboration avec le GAMS (56 personnes présentes) ;
- 7 avril : cours d'anthropologie juridique au Centre de droit comparé, d'histoire du droit et d'anthropologie juridique Université Libre de Bruxelles via Barbara Truffin, Chargée de cours ;
- 6 mai : Formation au GAMS pour centre d'accueil fedasil (24 personnes présentes) ;
- 18 mai : participation au séminaire du cycle « Penser et agir entre les mondes », mis en place par Entre Deux Mondes ASBL et Carpe Diem Vis-ta-vie ASBL, « *Mutilations génitales féminines : qu'impose l'immigration aux rites de purification des sexes ?* » (12 personnes présentes)
- Avril et Mai : Séances de formation aux Barreaux en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen sur le thème de MGF et autres pratiques traditionnelles néfastes : présence d'avocats et de travailleurs sociaux pour favoriser la collaboration entre les différents intervenants :
  - 28 avril, au Barreau de Dendermonde (18 personnes présentes)

- 29 avril, au barreau de Malines (12 personnes présentes)
- 3 mai, au barreau de Courtrai (14 personnes présentes)
- 5 mai, au barreau de Bruges (14 personnes présentes)
- 14 juin : Formation sur les aspects juridiques des MGF dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Institut de MédecineTropicale d'Anvers (130 personnes) ;
- 28 septembre : Formation PF Verviers en collaboration avec le GAMS-Belgique ;
- 7 octobre : Formation du personnel de FEDASIL en collaboration avec le GAMS-Belgique (en français) ;
- 20 octobre : Formation des directeurs des « Centra voor Leerlingenbegeleiding, à l'initiative du Ministère Flamand pour l'Enseignement, afin de sensibiliser les acteurs du suivi médical dans les écoles aux questions de MGF (65 personnes) ;
- 25 octobre : Formation PF Dinant en collaboration avec le GAMS-Belgique ;
- 10 novembre : Formation du personnel de FEDASIL en collaboration avec le GAMS-Belgique (en néerlandais) ;
- 23 novembre : Formation PFS Liège en collaboration avec le GAMS-Belgique.

Au total, plus de 800 professionnels ont été formés ou sensibilisés à la problématique des MGF par INTACT en 2011.

### **3.6. Participation à des animations sur les MGF**

---

- 22 Mars : Rencontre et animation Service social de solidarité socialiste à Bruxelles (22 personnes présentes) ;
- 28 avril : Animation à Etterbeek à l'initiative de l'échevine de l'égalité des Chances en collaboration avec le GAMS Belgique (25 personnes) ;
- 10 mai : Rencontre et animation Planning des Marolles (10 personnes présentes) ;
- 16 novembre : Animation d'une conférence sur les MGF, organisé par l'asbl AZIZ à Weerde. (50 personnes présentes) ;

- 20 novembre : Animation en collaboration avec le GAMS-Belgique lors de la journée internationale des droits de l'enfant, Flagey, Bruxelles ;
- 25 novembre : Tenue d'un stand dans le cadre de la campagne « ruban blanc ».

### **3.7. Groupe de travail, réunions d'experts et travail de fond**

---

#### **3.7.1. Réunion d'experts**

- 28 janvier : Rencontre avec le Dr Pierre Foldès, Paris ;
- 1er mars : Réunion avec le CGRA sur les questions d'asile, notamment la prise en compte des MGF et des mariages forcés dans le cadre des demandes d'asile ainsi que l'utilisation de l'information sur les pays d'origine dans le cadre de l'évaluation de la demande d'asile ;
- 2 septembre : Réunion avec l'IEFH dans le cadre d'une recherche financée par le SPF de l'Intérieur et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes sur les violences liées à l'honneur ;
- 5 septembre : Réunion avec la juriste du Centre Louise Michel à Liège dans le cadre du projet CLMGF ;
- Participation aux réunions du réseau « santé mentale en exil » piloté par le SSM Ulysse, qui organise tous les deux mois des échanges au sujet de la santé mentale et l'exil ; le 7 juin 2011, le 8 septembre, le 8 novembre et le 13 décembre. Une réalisation importante de ce réseau est la mise à jour et la réédition du Guide sur l'accès à l'aide en santé mentale en région bruxelloise pour personnes exilées et réédité. Il a été présenté le 25 novembre dernier au secteur médical et associatif.
- 6 septembre : rencontre avec le CBAR pour traitements des dossiers et collaboration ;
- 22 octobre et 23 décembre : Réunion pour la mise en place d'une plate-forme MGF en Communauté française, en collaboration avec la FWB (Cabinet F. Laanan), la RW (Cabinet E. Tillieux), la Cocof (Cabinet E. Kir) ainsi que avec le GAMS-Belgique et le collectif liégeois contre les MGF (CLMGF). Il sera décidé d'intégrer INTACT et le CLMGF dans le groupe d'appui des stratégies concertées (voir détails, point 2) ;

- 8 novembre : rencontre avec la police de Bruxelles, zone 5344, section Famille-jeunesse sur les difficultés rencontrées dans le cadre des MGF et mariages forcés ;
- 13 décembre : réunion avec le Réseau Mariage et migration pour le développement de synergies ;
- 16 décembre 2011 : réunion de concertation entre le GAMS et l'ICRH sur la manière d'avancer en matière de détection et prévention des MGF en Flandre.

### 3.7.2. Groupe de travail

- Réunions de réflexion sur la question de **détection de MGF** : Vu l'actualité des signalements et la conviction des acteurs de terrain que si la problématique était mieux connue des professionnels, d'autres situations verraient le jour, des réflexions sont menées tant au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Communauté flamande pour améliorer la détection des fillettes à risque.

- **Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles :**

**Groupe de réflexion sur le dépistage des enfants à risque** : Il s'agit d'un sujet relativement sensible qui a déjà fait l'objet de plusieurs réflexions avant la naissance d'INTACT et qui n'a pas encore obtenu de consensus ! A la demande des politiques bruxellois et wallons, nous avons mis en place avec le GAMS Belgique, un groupe de réflexion pluridisciplinaire au sein des stratégies concertées, composé de médecins, représentants ONE, PSE, PMS, ... pour réfléchir à un modèle d'intervention permettant le dépistage à large échelle des fillettes victimes de MGF ou à risque. Pour approfondir les aspects juridiques liés à cette thématique, INTACT a collaboré avec des avocats spécialistes. Ces collaborations ont permis la réalisation d'études sur les sujets suivants : « détection et dépistage au sein du cadre scolaire, (PSE, PMS) ou ONE » ainsi que sur « la légalité des examens médicaux exigés pour les petites filles à risque de MGF en cas de retour au pays et reconnues réfugiées dans ce cadre ». Nous espérons aboutir à une proposition à soumettre au conseil supérieur de la santé dans le courant de l'année 2012.

**Mise en place d'un processus d'intervention en cas de dépistage** : INTACT a pris l'initiative de réunir les acteurs clés du secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, délégué général aux droits de l'enfant(DGDE), Parquet, GAMS et INTACT) pour mettre en place un protocole d'intervention en cas de dépistage de fillette à risque. Plusieurs échanges et une réunion en octobre 2011 ont aboutis à la mise en place d'un processus d'intervention pilote au sein du SAJ de Bruxelles avec la désignation d'un référent formé responsable de cette question au sein du SAJ. En collaboration avec le DGDE, il a été prévu de géné-

raliser ce processus, en 2012, au sein de tous les SAJ wallons susceptibles d'être concernés par la question. Nous espérons pouvoir aboutir, en accord avec tous les acteurs concernés à un véritable protocole inhérent à cette problématique en 2012.

- **En Communauté flamande**

**Mise en place d'un processus d'intervention en cas de dépistage :** Suite à une réunion de concertation sur la question de la prévention des MGF et des liens avec les services d'aide à la jeunesse, il est apparu qu'il y avait peu d'intérêt ou d'attention pour cette question côté flamand. Les « Comités Bijzondere Jeugdzorg » estiment que seul le Parquet peut intervenir s'il y a un risque de MGF mais qu'eux ne peuvent agir s'ils sont sollicités par des associations. Ils n'agissent que s'ils sont contactés par les parents (principe de l'aide volontaire). Face à ce constat, contact a été pris avec le « Vlaams Forum Kindermishandeling » afin de lui soumettre cette difficulté de mettre en place une prévention en Flandres. Le Vlaams Forum Kindermishandeling est une structure mise en place dans le cadre du Protocole « Kindermishandeling » conclu le 30 mars 2010 entre le Ministre de la Justice et le Ministre flamand en charge du Bien-être, de la Santé et de la famille, Jo Vandeurzen. Cette structure a pour mission de superviser la façon dont le Protocole est mis en œuvre et de donner des outils aux personnes actives sur le terrain et de faire des propositions en matière de révision afin que le Protocole s'approche le plus possible de la réalité de terrain. Une réunion a eu lieu avec le responsable de cette structure le 7 décembre 2011. Il a été prévu que la question des MGF, de mariages forcés et de violences liées à l'honneur serait présentée aux Forum avec trois propositions concrètes pour 2012 : l'intégration de ces problématiques dans le Protocole Kindermishandeling, des formations et sensibilisations pour tous les acteurs impliqués et une marche à suivre désignant clairement les autorités responsables pour la prévention de ces traitements.

Par ailleurs, INTACT souhaite avancer sur la **question de la détection des enfants à risque de MGF** également en communauté flamande, en collaboration avec le GAMS Belgique et l'ICRH. A cet effet, il a été décidé qu'il était important d'approfondir avec quelques acteurs ciblés, tels Kind en Gezin, les Centra voor Leerlingenbegeleiding (CLB) cette question de la mise en place d'un système efficace de détection des MGF en Flandre. Une formation a été dispensée par INTACT aux directeurs des CLB en octobre 2011, suite à la rencontre avec le Cabinet de l'enseignement flamand afin de les informer de leur rôle fondamental en matière d'information des familles à risque de MGF et de prévention. SENSOA étant le centre d'expertise reconnu par la Communauté flamande sur les questions de santé sexuelle, il a été décidé en concertation avec l'ICRH et le GAMS qu'il était important de les intégrer dans la réflexion sur cette question. La



question d'une éventuelle implication plus concrète sur cette question leur a été posée et est en suspens. Une rencontre est prévue avec des experts sur la question venant des Pays Bas, où il existe un protocole de discussion pour les professionnels afin d'aborder la question des MGF avec les familles à risque et de procéder à une évaluation du risque ainsi qu'un protocole de « prise en charge ». Il sera important de s'en inspirer afin de continuer d'avancer sur ces questions en 2012, éventuellement avec des financements de la communauté flamande (demandes à initier début 2012).

### **3.7.3. Travail de fond**

Des études juridiques essentielles ont été menées afin d'approfondir certains aspects du travail sur les MGF et autres pratiques traditionnelles dites néfastes. Celles-ci ont été confiées à des experts extérieurs car il s'est avéré que ce travail de fond ne pouvait être accompli seuls par les juristes (engagées à temps partiel).

Le contenu de ces études aura un impact qualitatif certain tant pour la mise en place de groupe de réflexion, que pour l'amélioration des avis juridiques donnés lors des consultations. Le résultat de toutes ces réflexions sera certainement partagé dans le courant de l'année 2012, via la rédaction de recommandations aux autorités concernées, ou encore par l'organisation d'un colloque...

Les études finalisées concernent les sujets suivants :

- « Contrôle et dépistage des fillettes à risque - aspects cadre scolaire et ONE », par M. Kaiser et S. Ben Messaoud ;
- « Contrôle et dépistage dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil et autres structures et Cpas) », par C. Nepper ;
- « Etude de jurisprudence sur l'interprétation des MGF, mariages forcés, violences liées à l'honneur dans le cadre de l'asile », par M. Grinberg et C. Lejeune ;
- « Etude sur les MGF et la notion de torture », par L. Walley ;
- « Etude sur le contrôle mis en place par le CGRA pour les réfugiés reconnus sur base d'une crainte de MGF pour leurs enfants : s'agit-il d'une discrimination ? », par V. Van der Plancke et E. Néraudau ;

- « Etude sur la procédure protectionnelle en droit de la jeunesse lorsqu'existe un signalement de crainte d'excision sur une petite fille demandeuse d'asile ou réfugiée reconnue », par le SDJ Namur ;

En dehors de ces recherches juridiques, nous avons été sollicités à plusieurs reprises pour donner notre **expertise** à des études nationales ou internationales :

- Article pour un numéro spécial du magazine français proasile : « Quelle place pour les victimes d'excision et de mariages forcés au cœur du droit d'asile ? », juin 2011
- France Terre d'asile : étude GENSEN (avril 2011)
- VUB ; Elli Gilbert qui conduit une étude sur les violences liées à l'honneur, commandité par l'Office des Etrangers (mars 2011)
- Human Rights Watch Pays Bas sur les questions d'excision en Belgique (Doutje : mars 2011)
- Revue de la LDH Belgique « Les MGF : quelles protections pour les victimes ? », Décembre 2011

Nous avons également été sollicités à de nombreuses reprises par des étudiants dans le cadre de leur travail de fin d'année pour mieux appréhender la problématique des MGF notamment de la protection internationale.

### **3.8. Communication**

---

#### **3.8.1. Site internet**

Suite à l'obtention d'un budget de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons entamé un large travail d'amélioration de notre site internet.

Mis en place avant l'engagement des employés d'INTACT, il est en train d'être adapté au fonctionnement actuel de l'association. Par ailleurs, il contiendra des informations à caractère juridique sur les MGF dont le contenu sera adapté au type de professionnels (secteur judiciaire ou issus de secteur psycho-médico-social), ou aux personnes concernées. A titre d'exemples, on pourra y retrouver, des mémentos sur l'asile, les aspects pénaux ou relatifs

à la protection de la jeunesse, mais on y retrouvera aussi de la jurisprudence (pour les professions issues du secteur judiciaire), de la législation, de l'information sur les pratiques dans les pays d'origines, des liens vers des études, des brochures, des formulaires de procédures,...

Cette année, le site a été consulté par plus de 2.000 personnes, dans 33 pays du monde !

### **3.8.2. Diffusion de la brochure « Le secret professionnel face aux MGF »**

Entre février et avril, diffusion de la brochure :

- Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 20000 exemplaires ;
- En région flamande : 10 000 exemplaires suite à la campagne spécifique sur l'interdiction des MGF en Flandre, financée par la Vlaamse Overheid ;
- Circulaire ministérielle de l'Intégration sociale à toutes les structures d'accueil, lien électronique vers INTACT + diffusion électronique de la brochure ;
- En Région de Bruxelles-Capitale : près de 2.000 exemplaires ;
- En Région Wallonne : diffusion prévue en 2012 (plus de 5.000 exemplaires), en collaboration avec la Région Wallonne.

### **3.8.3. Presse**

Plusieurs articles ou reportages ont parlé des MGF et/ou du travail d'INTACT en 2011, tels :

- 5 février 2011 : RTBF, JT de 19h30, Interviews de Patricia Jaspis et Christine Flament.
- 6 février, La Première, Interview juriste INTACT ;
- 11 février, « Le Vif L'express », « Pas d'excuses à l'excision » ;

- 8 mars, « La Libre », carte blanche sur la question des violences traditionnelles faites aux femmes dans le cadre de la journée Internationale des Femmes ; « *Quand la tradition est plus forte que la loi* » ;
- 7 avril, « De Standaard », à l'occasion du lancement de la Campagne d'information en Flandre ;
- 9 juin, « De Huisarts », Article annonçant le Séminaire organisé par l'Institut Tropical d'Anvers et comprenant une interview détaillée du Professeur Jean-Jacques Amy sur les MGF ;
- 27 octobre : Conférence de presse à Charleroi dans le cadre du colloque du 7 novembre 2011 intitulé « Les mutilations génitales féminines : de la compréhension aux interventions ».

#### **3.8.4. Rencontres politiques**

- Février : rencontre Cabinet Courard pour diffusion de la brochure « le secret professionnel face aux mutilations génitales féminines » ;
- Entre février et juin : rencontres avec le Cabinet Laanan (Patrick Liebermann) en Communauté française ;
- Janvier et février : rencontre avec l'administration de la Vlaamse Overheid, dont les personnes suivantes :
  - Ministre Vandeurzen pour financement campagne et soutien dans les activités d'INTACT ;
  - Ministre Smet pour sensibilisation des CLB's ;
  - Cabinet VGC Bruno De Lille pour sensibilisation Jeunesse.
- Rencontre avec du cabinet d'Eliane Tillieux « égalité des chances » (Sabine DEBUNNE) de la Région Wallonne ;
- Rencontre avec le cabinet de Bruno De Lille « égalité des chances » (Melda Aslan) pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Rencontre avec Cabinet d'Emir Kir (Céline VanNeyverseel) pour la Cocof.

- Suite à la mise en place du nouveau gouvernement le 6 décembre 2011, il a été décidé de contacter par courrier la nouvelle secrétaire d'Etat à l'Asile et à l'Intégration sociale, Maggie De Block afin de la féliciter de ses nouvelles compétences, de présenter notre association et de solliciter un rendez-vous pour une rencontre avec son Cabinet.

#### **4. Projets et priorités pour 2012**

- Finalisation du site internet ;
- Tenue de groupe de réflexions sur l'asile et détection des fillettes à risque ;
- Recommandations en matière d'asile ;
- Détermination d'un protocole de détection des fillettes à risque ;
- Détermination protocole d'intervention pour la protection des fillettes en danger ou victimes ;
- Outils de formation et formation à destination des professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse ;
- Formation des avocats;
- Outils de formation et formation à destination de la Police et du parquet de Bruxelles (projet pilote).